



Obligation de payer les dettes de mon beau-père

Par **potonnec**, le **17/01/2012** à **10:02**

Bonjour, mon beau père est atteint de la maladie de Parkinson et, est titulaire de l'allocation AAH. il devrait déjà être mis sous tutelle mais le refuse catégoriquement pour l'instant. Il a à ce jour des dettes et il ne peut donner suite à tous ses rappels de huissiers. En effet, avec son allocation qui s'élève environ aux alentours des 620e, il ne peut donner suite à tous ces impayés. Son fils et moi, sommes-nous dans la capacité juridique de faire quelque chose et devons-nous par la suite rembourser ses dettes ?